



Vole: B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



09176367

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **04 DEC. 2009**

Marie Guy MELLOT
Greffier assidue

N° d'entreprise : 0467.143.684

Dénomination

(en entier) : **BIZZDEV**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : chaussée d'Antoing, 55 7500 TOURNAI

**Objet de l'acte : REDUCTION DU CAPITAL - NATURE DES TITRES - MODIFICATION DES
POUVOIRS DE REPRESENTATION - MODIFICATIONS AUX STATUTS -
NOMINATION**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Véronique GRIBOMONT, Notaire associée résidant à Tournai, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée Jean-Luc HACHEZ & Véronique GRIBOMONT, Notaires associés, ayant son siège social à Tournai, 0866.523.863 RPM Tournai, le deux décembre deux mille neuf (en cours d'enregistrement) que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIZZDEV, ayant son siège social à 7500 Tournai, chaussée d'Antoing, 55, TVA BE 0467.143.684 RPM Tournai, a notamment pris les résolutions suivantes et a modifié les statuts en conséquence:

1. Elle a décidé de réduire le capital à concurrence de DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE QUATRE VINGT DEUX EUROS pour le ramener de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS à QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE NEUF CENT DIX HUIT EUROS par voie de remboursement à chacune des trois mille sept cent nonante-huit actions existantes, d'une somme de cinquante-neuf euros.

2. Elle a décidé qu'à compter du deux décembre deux mille neuf, tous les titres émis par la société seront exclusivement nominatifs.

3. Elle a décidé que la société sera désormais valablement représentée dans tous les actes et notamment dans les actes sortant des limites de la gestion journalière et en justice, soit par un administrateur-délégué agissant seul, soit par deux administrateurs agissant conjointement.

4. Elle a modifié les articles 5, 6, 8 et 16 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

5. Elle a décidé de nommer un troisième administrateur en la personne de Monsieur Emmanuel OTTEVAERE.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de deux mille douze.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME délivré avant enregistrement en vertu de l'article 173, 1° bis du Code des droits d'enregistrement en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Déposés en même temps: expédition de l'acte et statuts coordonnés.

Véronique GRIBOMONT, notaire associée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Vole: B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature